

**Culture
Montréal**

**Mémoire sur la Politique
de la vie nocturne**

Mars 2024

Culture Montréal est un organisme indépendant et non partisan qui, depuis plus de 20 ans, rassemble tout citoyen reconnaissant le rôle fondamental de la culture dans l'essor de la métropole. Culture Montréal est un lieu de réflexion, de concertation et d'intervention dont la mission est d'ancrer la culture au cœur du développement de Montréal. L'organisme est reconnu comme un conseil régional de la culture par le ministère de la Culture et des Communications.

INTRODUCTION

Culture Montréal a pris part aux consultations entourant l'élaboration de ce premier projet de politique de la vie nocturne fort attendu par le milieu. En effet, en 2017, lors de son premier mandat, la mairesse Plante avait d'ailleurs promis de travailler à l'élaboration d'un cadre de Politique nocturne et à nommer un Commissaire au bruit et à la nuit¹. Nous sommes au fait de nombreuses inquiétudes partagées par les organisations et institutions culturelles du terrain. Nous saluons l'initiative de l'administration municipale de recueillir les avis et les mémoires du public et des parties prenantes et encourageons la Ville à se doter rapidement d'une politique qui encadre nos nuits et qui affirme l'importance de cet espace-temps dans la définition de l'identité montréalaise.

Jouissant d'une solide réputation à l'international, Montréal peut se targuer d'avoir connu à travers son histoire des nuits blanches hautes en couleur. Terreau de nombreuses sous-cultures, les nuits montréalaises sont en elles seules un patrimoine immatériel riche à conserver. Elles sont festives et plurielles, embrassent à la fois les nuits caniculaires que les soirs enneigés du cœur de l'hiver. Elles composent l'univers familier des noctambules aguerris qui déambulent dans ses rues, investissent ses espaces publics et vivent différemment la ville entre 18h et 6h.

Reconnue dès le début du XXe siècle comme le « Paris du Nouveau Monde », Montréal a, pendant plus d'un siècle, été l'un des épacentres culturels nocturnes incontournables en Amérique du Nord². En près de 100 ans, nos nuits ont successivement accueilli des touristes américains fuyant la prohibition au profit de la multiplication des cabarets du Red Light de la Métropole; des artistes afro-descendants qui se sont émancipés sur les planches en offrant aux Montréalais et Montréalaises de toutes origines leurs riches sonorités jazz, soul puis hip-hop; des danseurs traversant les nuits endiablées des années 1970 rythmées par le disco; la naissance du Village – le plus grand quartier 2SLGBTQ+ d'Amérique du Nord - permettant à toutes les identités de genre de cohabiter; une jeunesse en quête de soirées raves

¹ [Creative Footprint Montréal](#) (Rapport 2023), p.16.

² [Creative Footprint Montréal](#) (Rapport 2023), p.12.

underground et de nouveaux talents d'une scène électro florissante au tournant du nouveau millénaire³. Évidemment, la nuit demeure également un espace de transgression et de tensions où il est nécessaire de veiller à ne brimer ni les libertés individuelles, ni à troubler la tranquillité publique, tout en assurant la sécurité de tous et toutes. Notre ville a d'ailleurs connu son lot d'émeutes, de violence, de vandalisme et de répressions au cours des nuits de son histoire récente.

À la lumière de cette rétrospective de l'âge d'or des nuits montréalaises, force est de constater que les préoccupations entourant la gestion de nos nuits ont quelque peu changé. En effet, depuis la dernière décennie, on assiste à l'augmentation des populations fragilisées dans l'espace public, à l'accélération de la fermeture de nombreux lieux iconiques de Montréal, à des réductions de service du transport en commun et à la diminution des heures d'ouverture de plusieurs commerces ou lieux culturels faute de main-d'œuvre. Des problématiques de cohabitation sont exacerbées et mettent en évidence les tensions qui opposent le « droit à la ville » au « droit à la nuit »⁴.

Depuis la pandémie, de nouvelles frictions ont émergé de jour comme de nuit au cœur de l'urbanité. Notons simplement l'implantation d'un couvre-feu restrictif pour tenter de juguler la transmission du coronavirus, une mesure d'exception qui a renforcé l'amalgame entre la nuit et la notion de danger. Cette interruption brusque et prolongée de toutes les activités nocturnes a eu une incidence directe sur le milieu culturel et a fragilisé le cœur créatif de cet écosystème déjà précaire. Avec la relance qui s'opère depuis quelques mois, la nuit redevient un espace-temps que l'on souhaite réinvestir pleinement. Des festivaliers venus des banlieues aux amateurs de raves dans Chabanel, en passant par des travailleurs ou des familles fréquentant des lieux culturels à la Place des Arts: ce projet de Politique doit prendre en compte une pluralité de publics qui vivent différemment la nuit, selon des rythmes et des moments qui leur sont propres.

Cette prochaine Politique de la vie nocturne doit incarner avec cohérence la volonté que Montréal demeure une ville qui célèbre ses nuits et qui protège ses lieux et ses événements dédiés à la culture tout en garantissant la sécurité et la tranquillité à ses résidentes et résidents. Elle doit refléter la « montréalité » dans tout ce qu'elle a de singulier, de son centre-ville à ses quartiers. Bien encadrer ses nuits, faciliter leur vitalité et offrir aux citoyens et aux citoyennes une vie nocturne en santé ne peut que garantir à Montréal de poursuivre son rayonnement à l'international en attirant des touristes à l'année, s'assurant ainsi des retombées économiques non négligeables. Il est impératif de permettre aux artistes et aux créateurs et créatrices de continuer d'être inspirés par la nuit pour ensuite la faire briller. En

³ [Creative Footprint Montréal](#) (Rapport 2023), p.12.

⁴ Gwiazdzinski, Luc., Pignot, Lisa, et Saez, Jean-Pierre. (2019). Cultures de la nuit : quels enjeux, quels défis. *L'Observatoire* 2019/1 (N° 53), pages 7 à 10.

2022, Montréal comptait quelque 271 lieux de musique, de diffusion et de vie nocturne⁵. Des grandes institutions historiques, aux festivals en passant par de petits lieux de diffusion alternatifs, cette diversité d'offre et d'expertises est une richesse à préserver à tout prix et à mettre en valeur.

RECOMMANDATION 1

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal de :

- D'adopter une Politique de la vie nocturne ambitieuse et incarnée, présentant une vision claire et mobilisatrice tant pour les acteurs et actrices de la nuit que pour les citoyennes et citoyens.

PARTIE 1 | GOUVERNANCE

La complexité et la diversité des enjeux impliquent d'élaborer un modèle de gouvernance nocturne et des stratégies d'actions concrètes qui contribueront à faire évoluer les politiques publiques, la réglementation et à dynamiser la vie culturelle sans mettre en péril la qualité de vie et la tranquillité publique. Il s'agit notamment de garantir un meilleur accès aux informations, en particulier pour les organisations culturelles et artistiques ou pour les porteurs d'événements qui souhaitent évoluer plus facilement dans ce dédale administratif. Il convient également de faciliter la communication, la médiation et la concertation entre les différentes parties prenantes de la vie nocturne et de permettre une confiance renouvelée entre le milieu de la nuit, la sécurité publique et les fonctionnaires municipaux⁶.

Pour Montréal, cette structure de gouvernance pourrait prendre la forme d'un Bureau de la nuit et d'un commissaire à la vie nocturne. À l'échelle de la planète, ce sont près d'une cinquantaine de villes dans le monde qui ont élu ou désigné des « maires de la nuit » qui portent différents projets et réfléchissent à la mise en valeur de leur territoire de nuit⁷. Plus près de nous, en février dernier, Ottawa affichait une offre d'emploi pour son premier commissaire à la vie nocturne et recherchait quelqu'un qui « fait preuve de perspicacité politique, de diplomatie et d'inclusivité et sait comment réunir des intervenants disparates pour en arriver à un consensus

⁵ [Creative Footprint Montréal](#) (Rapport 2023), p.4.

⁶ [Creative Footprint Montréal](#) (Rapport 2023), p.69.

⁷ Gwiazdzinski, Luc., Pignot, Lisa. et Saez, Jean-Pierre. (2019). Cultures de la nuit : quels enjeux, quels défis. *L'Observatoire* 2019/1 (N° 53), pages 7 à 10.

et faciliter la résolution des problèmes »⁸. En tant que métropole culturelle du Canada, Montréal se doit de mettre en place une structure de gouvernance efficace.

En outre, un Bureau de la nuit pourrait agir comme un facilitateur quant à la réglementation et aux nombreux processus en vigueur liés notamment aux permis d'alcool, aux zonages et à toutes autres demandes d'autorisation concernant la tenue d'événements nocturnes. De plus, selon une étude récente, plusieurs acteurs témoignent de nombreux freins pour communiquer avec les instances de décisions municipales⁹. Il serait important de développer des ressources accessibles, bien documentées, qui simplifient les processus administratifs.

De son côté, le commissaire pourrait faire office d'agent de liaison entre la ville-centre et les arrondissements qui suivent différentes réglementations encadrant la vie nocturne. Il s'assurerait d'une plus grande concertation et d'une médiation entre toutes les parties prenantes, du développement économique à l'urbanisme en passant par la sécurité publique, tout en veillant à faire appliquer la réglementation à l'échelle de tout le territoire. La personne en poste pourrait également faire office de porte-parole auprès d'instances publiques comme la STM ou le SPVM pour discuter d'enjeux de mobilité et de sécurité.

Enfin, la mise en place d'une telle structure de gouvernance permettrait de clarifier dans la future Politique certains éléments clés, tels que la signification de « quartier avec usage résidentiel dominant » en ce qui concerne la définition des zones de vitalité nocturne, la composition de comités de gouvernance locale ou les enjeux liés à la réglementation sur le bruit sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, Culture Montréal est favorable à l'instauration d'instances de gouvernance locales qui reflètent les dynamiques et particularités du territoire. Mettre au clair ces éléments contribuera à assurer les conditions de succès de la mise en œuvre de la Politique.

RECOMMANDATION 2

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal de :

- Mettre sur pied un Bureau de la vie nocturne pour outiller les acteurs des nuits montréalaises et créer un poste de commissaire en charge notamment de veiller à l'implantation de la Politique dans les différents services de la Ville et dans les arrondissements.

⁸ [Commissaire de la vie nocturne-Ville d'Ottawa](#), Festivals d'Ottawa.

⁹ [Creative Footprint Montréal](#) (Rapport 2023), p.5.

PARTIE 2 | COHABITATION, ÉCOSYSTÈME CULTUREL NOCTURNE ET RÉGLEMENTATION

Les salles alternatives

L'enjeu des nuisances sonores est central lorsqu'on traite de la vie nocturne. Alors que la Ville de Montréal prône une plus grande mixité des usages de ses quartiers centraux, on constate que la cohabitation entre les résidents et résidentes des quartiers centraux et les lieux de diffusion environnants est de plus en plus difficile. Ce qui constitue une menace sérieuse pour la vitalité culturelle de notre métropole.

Comme indiqué dans le document de consultation, c'est à Montréal que plus de 50% des représentations des arts de la scène ont lieu chaque année, avec une grande majorité de près de 75% des salles situées dans les arrondissements densément peuplés de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal¹⁰. Avec le temps, cette cohabitation tendue use la patience de certains résidents et des gestionnaires de salle, mais mène également à la disparition de lieux culturels iconiques à cause de plaintes répétées et d'amendes de plus en plus élevées¹¹. À Montréal, une seule plainte ou la répétition de plaintes formulée par une seule personne mène à une escalade d'amendes de plus en plus élevées et à une pression de la police pouvant mener à des fermetures. Ce cadre réglementaire mal adapté et sans réglementation claire entraîne également la monopolisation des forces de l'ordre qui ne peuvent concentrer leurs efforts sur d'autres enjeux.

La situation est préoccupante puisque nous sommes face à un « réel conflit d'usage en matière sonore » dans le cas où les nouvelles constructions de condominiums s'installent dans des quartiers historiquement vivants au niveau culturel. Générant donc une tension qui oppose développement économique, touristique et culturel à des questions de tranquillité publique¹². À l'instar de la recommandation du réseau des SMAQ (Scènes de Musique Alternatives du Québec), nous croyons qu'il est nécessaire de modifier le règlement sur le bruit en déterminant des normes objectivement observables grâce à des seuils de décibels adaptés calculés par des experts en la matière.

L'importance des salles alternatives est incontestable : elles font partie intégrante des nuits de l'âge d'or de la scène électro montréalaise, sont des incubateurs de la relève, agissent comme une vitrine d'exception pour les artistes de la diversité culturelle et de genre, offrent des espaces d'ébullition et d'expérimentations créatives, restent un lieu de rendez-vous pour

¹⁰ [Document de consultation publique. Projet de politique de la vie nocturne montréalaise](#) (Janvier 2024), p.9.

¹¹ Simard, Julien. (31 janvier 2024). Montréal, la nuit. *Pivot*. <https://pivot.quebec/2024/01/31/montreal-la-nuit/>

¹² Simard, Julien. (31 janvier 2024). Montréal, la nuit. *Pivot*. <https://pivot.quebec/2024/01/31/montreal-la-nuit/>

les marginaux et les noctambules qui ont aussi droit à une culture qui est à leur image. Pierre Lapointe, Klô Pelgag, Arcade Fire et bien d'autres ne connaîtraient pas une si belle carrière locale et internationale sans ces lieux où se sont développés leurs publics et leur pratique. Ces salles, avec des coûts de spectacle accessibles variant généralement entre 10-15\$ et dont certaines se trouvent dans des quartiers plus excentrés, jouent un rôle complémentaire à l'offre des Maisons de la culture. Ce rôle devrait être reconnu puisque les salles alternatives proposent une programmation et une expérience distinctives et complémentaires.

Outre la nécessité de protéger les salles de spectacle alternatives, il est à noter que les plus petits établissements, tels que les bars avec des scènes ou des pistes de danse qui ont des vocations culturelles sont aussi grandement menacés par les plaintes du voisinage et les mises à l'amende. Les critères de participation aux programmes municipaux ne prennent pas en compte ces petits lieux informels de la culture. L'ensemble de ces lieux sont peu protégés ou soutenus financièrement et rencontrent des difficultés d'obtention de certification d'occupation adéquat. Il est nécessaire de se pencher sur la simplification des processus permettant à ces lieux de régulariser leur situation.

Par ailleurs, les plus grandes salles et lieux culturels, tels que la SAT, sont aussi menacés par de nombreuses plaintes liées à des nuisances sonores. Par conséquent, la volonté de la Ville d'élargir les critères pour soutenir de plus grandes salles à travers son programme d'accompagnement et de subvention à l'insonorisation est pertinente à condition de ne pas fragiliser le soutien aux plus petits lieux de diffusion.

RECOMMANDATIONS 3, 4 ET 5

Culture Montréal recommande à la Ville de :

- D'élargir les critères de sélection de son programme d'aide à l'insonorisation pour venir en aide à une plus grande quantité de lieux de diffusion culturelle, tout en le dotant mieux pour ne pas nuire aux salles alternatives au profit des salles plus grandes.
- Créer des partenariats financiers et de visibilité entre les salles alternatives et les Maisons de la culture pour valoriser leur apport à l'offre culturelle accessible.
- Modifier la réglementation sur le bruit en ajoutant des barèmes de décibels mesurables et observables.

Le principe d'agent de changement

Le principe d'agent de changement devrait être intégré dans le futur projet de Politique de la vie nocturne ainsi que dans le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 prévu pour l'an prochain. Il est nécessaire de revoir et de mieux réglementer les normes de construction et d'insonorisation des nouveaux bâtiments, surtout en ce qui concerne les constructions résidentielles qui continuent de se multiplier dans les centres de grande vitalité nocturne de la Métropole.

Adaptable et agile, le principe d'agent de changement guide le développement de nouveaux bâtiments dans un quartier aux usages mixtes et fait incombler au dernier arrivé de s'adapter à son environnement et à son voisinage¹³. Par exemple, un développeur immobilier doit insonoriser adéquatement ses unités d'habitations lorsqu'il érige une tour à condo dans un centre-ville où les nuits sont synonymes de bruit et de festivités. À l'inverse, si un entrepreneur veut ouvrir une nouvelle salle de spectacle ou un lieu culturel susceptible de causer des désagréments jusqu'à tard dans la nuit, il doit le concevoir et l'aménager pour préserver la quiétude de son voisinage immédiat et ainsi éviter de potentiels conflits liés à l'ambiance sonore. Pour qu'il soit réellement efficace, ce principe réglementaire doit non seulement s'appliquer aux immeubles partageant des murs mitoyens ou connectés, tel qu'appliqué présentement dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, mais également à un périmètre défini autour des immeubles visés. Sans quoi, de nouvelles constructions peuvent s'ériger en face ou à l'arrière générant tout autant de plaintes de bruit.

Le principe d'agent de changement n'est pas utilisé actuellement dans les villes francophones, alors qu'il est adopté dans plusieurs grandes villes en Australie, au Royaume-Uni, aux États-Unis et même ici au Canada, à Toronto. Ce principe pourrait à la fois protéger nos lieux de diffusion et nos artistes qui font face à un nombre grandissant de plaintes tout en assurant aux citoyens et citoyennes de Montréal des nuits paisibles.

RECOMMANDATION 6

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal de :

- D'intégrer le principe d'agent de changement à son projet de Politique de la vie nocturne ainsi qu'à son futur Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en y intégrant la notion de périmètre.

¹³ Gondin, Mathieu. et Weisz, Jon. (8 juin 2023). Affaire La Tulipe | Adoptons le principe de l'agent de changement. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-06-08/affaire-la-tulipe/adoptons-le-principe-de-l-agent-de-changement.php>

PARTIE 3 | ZONES DE VITALITÉ NOCTURNE

À court terme, l'instauration de zones dédiées à la vitalité nocturne est certainement un élément clé du projet de la future Politique de la vie nocturne. Avant de délimiter des zones de vitalité nocturne, il est nécessaire de revoir le cadre réglementaire du bruit, quant aux normes objectivement mesurables, afin de s'assurer que les promoteurs qui bénéficieraient des avantages de la zone soient protégés. Il serait également souhaitable de favoriser l'implantation d'un système de médiation indépendant et concerté qui pourrait intervenir dans des cas de conflits liés au bruit sans impliquer automatiquement les forces de l'ordre.

Pour l'implantation de ces zones, il est nécessaire d'expérimenter un déploiement planifié à une plus grande échelle afin d'éviter la concentration au centre-ville et une trop grande convergence des publics dans les mêmes endroits, causant par le fait même une saturation rapide de certains lieux culturels au profit d'autres. Cette accentuation de la pression pourrait, en outre, multiplier les nuisances sonores et les incidents à la sortie des bars ou des salles de spectacle. Également, il est primordial de s'assurer d'une étroite collaboration des différents arrondissements pour une instauration efficace et concertée de ce projet de zones à l'échelle de la ville.

Au-delà de la proposition formelle d'implantation de zones de vitalité nocturne, il est déjà possible de déployer des événements culturels nocturnes sur l'ensemble du territoire. Pour cela, il convient de favoriser l'accès aux bâtiments industriels, aux friches et aux lieux plus périphériques des zones résidentielles où le coût du pied carré est moindre et où la possibilité de recevoir des plaintes ou des amendes est limitée. Cet accès pourrait faciliter la création d'événements culturels encore plus innovants, laisser libre cours à l'imagination de nos créateurs et créatrices et encourager une participation culturelle plus inclusive, notamment pour des populations marginalisées ou ayant des revenus plus modestes.

Il existe à Montréal plusieurs territoires où le zonage permet une mixité industrielle et commerciale qui faciliterait grandement l'installation d'événements nocturnes hors normes et à moindre coût. La zone comprise entre les rues De Lorimier et d'Iberville, Masson et des Carrières en est un exemple concret. L'existence de ces zones est peu publicisée et nécessite de prendre contact avec les commissaires au développement économique de chaque arrondissement. Malheureusement, l'accès primordial à ces informations plus nichées reste difficile pour les acteurs du milieu qui ont déjà beaucoup de données administratives à maîtriser et à prendre en compte lors du démarrage de nouveaux projets. Cette accessibilité et cette centralisation des données est donc souhaitable pour faciliter les démarches de

développement culturel autour de ces différentes zones qui pourraient servir de tremplin à la relève et aux scènes plus alternatives.

RECOMMANDATIONS 7 ET 8

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal de :

- Déployer les zones de vitalité nocturne au centre-ville, ainsi que sur les territoires disposant déjà d'une forte activité culturelle nocturne.
- Favoriser l'émergence d'événements 24h sur l'ensemble du territoire en identifiant les zones industrielles existantes dont le zonage permet une telle exploitation.

PARTIE 4 | ESPACE PUBLIC VÉCU LA NUIT

Les festivals

Il existe différentes façons de vivre l'expérience de la ville la nuit. Les activités et pratiques culturelles dans l'espace public sont l'une de ces principales manifestations et permettent à la population de pratiquer et d'investir un territoire, lequel devient pour l'occasion un lieu de rassemblement, de rencontres éphémères, de célébration collective autour de l'art. Ces moments de festivités et de sociabilité par la culture dans l'espace public renforcent l'une des qualités essentielles de la ville : l'urbanité. Sans urbanité, c'est-à-dire sans les conditions favorisant toutes formes d'interactions, de réciprocité ou de relation à l'autre, il n'y aurait pas de ville.

D'où l'importance de la présence de l'art et de la culture dans l'espace public et en particulier des festivals qui génèrent une véritable mixité sociale, en plus de contribuer à façonner l'imaginaire des nuits montréalaises.

Au moment où les festivals éprouvent de sérieuses difficultés et en vue de leur permettre de jouer un rôle prépondérant dans la vie culturelle nocturne, il conviendrait d'harmoniser les heures paramétrant la tenue de spectacles au Quartier des spectacles afin que les festivals puissent programmer plus longtemps (jusqu'à minuit plutôt que 23h) et opérer le site après la

fin des spectacles¹⁴. Ce faisant, le public pourrait continuer de déambuler sur place et profiter de la ville la nuit, générant ainsi pour les festivals des revenus supplémentaires.

RECOMMANDATION 9

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal de :

- D'assouplir la réglementation en ce qui concerne la fermeture de site au Quartier des spectacles afin de permettre aux festivals de continuer d'opérer sur une plus longue période.

¹⁴ Il s'agit d'une recommandation portée par le Regroupement des événements majeurs internationaux (REMI).

ANNEXE – RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Culture Montréal recommande à la Ville de Montréal de :

- D’adopter une Politique de la vie nocturne ambitieuse et incarnée, présentant une vision claire et mobilisatrice tant pour les acteurs et actrices de la nuit que pour les citoyennes et citoyens.
- Mettre sur pied un Bureau de la vie nocturne pour outiller les acteurs des nuits montréalaises et de créer un poste de commissaire chargé notamment de veiller à l’implantation de la Politique dans les différents services de la Ville et dans les arrondissements.
- D’élargir les critères de sélection de son programme d’aide à l’insonorisation pour venir en aide à une plus grande quantité de lieux de diffusion culturelle, tout en le dotant mieux pour ne pas nuire aux salles alternatives au profit des salles plus grandes.
- Créer des partenariats financiers et de visibilité entre les salles alternatives et les Maisons de la culture pour valoriser leur apport à l’offre culturelle accessible.
- Modifier la réglementation sur le bruit en ajoutant des barèmes de décibels mesurables et observables.
- D’intégrer le principe d’agent de changement à son projet de Politique de la vie nocturne ainsi qu’à son futur Plan d’urbanisme et de mobilité 2050, en y intégrant la notion de périmètre.
- Déployer les zones de vitalité nocturne au centre-ville, ainsi que sur les territoires disposant déjà d’une forte activité culturelle nocturne.
- Favoriser l’émergence d’événements 24h sur l’ensemble du territoire en identifiant les zones industrielles existantes dont le zonage permet une telle exploitation.
- D’assouplir la réglementation en ce qui concerne la fermeture de site au Quartier des spectacles afin de permettre aux festivals de continuer d’opérer sur une plus longue période.